

Mairie de TREFFORT-CUISIAT (01370)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de MME WIEL Monique, Maire

Membres présents : M. CANTIN, L. CARON, F. CHABERT, JM CURNILLON, D. GOUDARD, O. JOLY, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, P. PARE, M. PUDDU, G. RAMAKERS, P. ROBIN, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Commission consultative : G. REMILLIEUX, B. AUDRY

Excusés : E.PUITIN, M. REHFUSS, G. LACROIX, C. BAZIN

Absent : S. TISSOT

Secrétaire de séance : Olivier JOLY

Convocation et affichage : 4 décembre 2014

Approbation du dernier compte rendu

1 abstention pour absence

Le compte-rendu est approuvé

Madame le maire demande au conseil l'autorisation de délibérer sur un point supplémentaire « vente de bois décheté ». Accord du conseil à l'unanimité.

Taxe aménagement des abris de jardins

Madame le Maire rappelle que par délibération du 12 novembre, le conseil avait décidé d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin de moins de 20 m². Elle donne lecture du courrier émanant du contrôle de légalité et explique que l'exonération ne peut porter que sur l'ensemble des abris de jardin soumis à déclaration préalable, sans que la collectivité puisse opérer de distinction au regard de la superficie de ce type de construction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'exonération de la taxe d'aménagement pour les tous les abris de jardin soumis à déclaration préalable (surface pouvant aller jusqu'à 40 m²)

Règlement de la bibliothèque et charte informatique

La charte informatique de la médiathèque a été envoyée précédemment à tous les conseillers pour prise de connaissance. Aucune remarque n'étant formulée, cette charte est validée.

Mme le maire propose de modifier quelques points du règlement intérieur, et notamment au niveau de la gestion des CD et DVD :

En cas de perte ou de détérioration grave de CD ou de DVD, il serait demandé à l'emprunteur la somme forfaitaire de 15 €. L'utilisateur pourra emprunter 3 CD et 3 DVD à la fois pour une durée de 3 semaines.

Le conseil accepte ces modifications.

Préemption des baux commerciaux

Mme le maire explique que le conseil municipal peut, par délibération motivée, délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds de commerce. Considérant qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce de proximité et de préserver la diversité de l'activité commerciale et les intérêts de la commune, Mme le Maire propose d'instaurer ce droit de préemption sur une partie de la commune et notamment sur Cuisiat.

Certains conseillers pensent qu'instaurer ce droit sur la commune ne présente aucun intérêt et risque d'avoir des contraintes très lourdes : si la commune acquiert un fonds de commerce, elle se devra de le faire vivre et de retrouver un repreneur très vite et dans la limite de 2 ans. Cette situation présente des risques financiers certains pour la commune, il vaut mieux laisser faire l'initiative privée. Dans les faits, ce droit de préemption est très peu utilisé et se limite aux zones plus urbanisées où il est important de maintenir la diversité des commerces.

Après en avoir délibéré, le conseil ne souhaite pas se positionner pour l'instant et demande à ce qu'un dossier plus complet sur les avantages et les contraintes de l'instauration d'un tel droit lui soit transmis.

Bail de la salle paroissiale

Arrivée de Pascale PARE

Mme le maire explique qu'en 1973, le conseil municipal avait décidé de louer pour 30 ans à l'association paroissiale un terrain sur lequel cette dernière s'était engagée à édifier à ses frais un bâtiment à usage de salle de réunion. Le montant de la location avait été fixé à 1 franc par an, mais en contrepartie, à l'expiration du bail, la commune devenait propriétaire de la construction sans qu'il soit dû une quelconque indemnité à l'Association Paroissiale. Aujourd'hui, le bail est expiré depuis plus de 10 ans et il convient de régulariser cette situation. L'association paroissiale a fait savoir qu'elle souhaitait garder l'usage de cette salle. Un bail emphytéotique n'est pas envisageable car il ne s'agit pas d'une opération d'intérêt général, ni d'une mission de service public.

Considérant que le bâtiment a été construit et financé par l'Association, le conseil autorise la signature d'un bail ou d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux. Il sera précisé que l'association continuera de prendre à sa charge tous les frais de fonctionnement, qu'elle ne pourra exiger aucune mise en état, ni aucune réparation de quelque nature que ce soit, sauf les grosses réparations telles que prévues à l'article 606 du code civil, c'est-à-dire (gros murs et toiture). Le bail ou la convention devra permettre également à la commune d'utiliser cette salle pour ses besoins propres. Le conseil mandate le maire pour rencontrer les membres de l'Association et signer le bail ou la convention dans le meilleur intérêt de la commune.

En ce qui concerne les 2 pièces et les sanitaires du presbytère, Mme le maire informe le conseil que le bail a été renouvelé pour 9 ans dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir : gratuité du loyer en compensation de l'indemnité de gardiennage de l'église qui ne sera pas versée par la commune.

Travaux en cours

Grange du Pin : les services techniques ont bien avancé au niveau des réseaux.

Pour la réfection des sanitaires, le montant des travaux prévisionnel a été ramené à 165 000 € (le revêtement des murs extérieurs sera en bardage bois, et sur les 3 bâtiments, un seul sera isolé et chauffé, les 2 autres n'étant utilisés qu'en pleine saison). Le conseil municipal autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention auprès de CAP 3B qui pourrait apporter son soutien financier à hauteur de 30 000 €. Les travaux devraient débuter en octobre 2015.

Foyer des Mousserons et relais assistantes maternelles : le permis de construire a été déposé. Les travaux consistent à :

- modifier le rez-de-chaussée
- réaménager le local du kiné
- aménager les locaux pour accueillir les activités des enfants du RAM
- aménager un espace de jeux pour tout-petits à l'extérieur
- refaire les façades
- installer des sanitaires pour personnes à mobilité réduite
- mettre en place des portes automatiques

Mme le maire fait passer les plans acceptés par la commission. Les travaux sont estimés à 222 000 € dont 87 000 € pour le relais assistantes maternelles. En contrepartie, la CCTER versera un loyer, ce qui permettra d'amortir ces travaux sur 14.5 ans. La Caisse d'Allocations Familiales sera sollicitée pour un éventuel financement.

Certains conseillers pensent que ce dossier reste onéreux pour la commune alors qu'il s'agit d'une compétence intercommunale. Le loyer du RAM et du kiné devraient pouvoir être réévalués, d'autant plus que le montant des travaux est plus important que prévu initialement. Ce réajustement interviendra quand le montant des subventions éventuelles sera connu.

Gendarmerie : 6 offres ont été reçues :

- Morel SAS
- Les menuiseries de l'Ain
- Buiron Hervé
- OMA
- Arteba
- Gros Frères

Le montant varie de 20 200 à 38 000 € pour une estimation évaluée à 50 000 €.

Les offres sont actuellement à l'étude.

Subvention voyage scolaire

Les enseignants ont fait parvenir le détail du projet « Classe de Mer » à Sanary. 67 enfants de la commune sont concernés par ce voyage. Le coût du séjour par enfant est estimé à 336.25 €

Après en avoir délibéré, considérant ce qui avait été fait précédemment, le conseil municipal accepte le versement d'une subvention d'un montant de 33 % du coût, dans la limite de 100 € par enfant de la commune (abstention de K. SUTTER, concernée)

Il sera demandé aux enfants de faire un compte-rendu de leur voyage

Subventions toitures

Dans le cadre des réfections de toitures, le conseil accorde une subvention de 492 € à Mme FRAUCOURT PES et une subvention de 720 € à Monsieur MIALHE

Cloture des budgets des lotissements

Mme le Maire informe que toutes les opérations sur les lotissements sont maintenant terminées et qu'il n'y a plus lieu de garder les budgets annexes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la clôture des budgets lotissements « Pré Michaud » et « St Michel » au 31/12/2014 et autorise Mme le maire à passer les écritures et les décisions modificatives nécessaires.

Emprunts

Mme le Maire rappelle au conseil qu'un emprunt de 750 000 € au taux de 5.10 % sur 25 ans avait été contracté par l'ancienne municipalité. Compte tenu de la baisse actuelle des taux et du niveau de la trésorerie, elle propose le remboursement anticipé de cet emprunt.

Les anciens élus expliquent que la précédente municipalité avait opté pour un emprunt afin de faire supporter la charge des grosses opérations (rénovation école des filles, bibliothèque et mairie) à plusieurs générations, considérant qu'un autofinancement n'était pas équitable pour la population. Cet emprunt ouvrait l'opportunité de réaliser d'autres opérations.

La nouvelle municipalité réaffirme sa volonté de rembourser cet emprunt trop coûteux, à l'heure actuelle, et envisage de contracter un nouvel emprunt lorsque le dossier « rénovation de la mairie » sera plus accompli.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le remboursement de cet emprunt au 31/12/2014 et autorise le maire à effectuer les décisions budgétaires modificatives nécessaires.

Vente de bois

Mme le maire explique que la Commune de St Etienne du Bois souhaiterait acheter du bois déchiqueté pour leur chaudière bois. Le prix de revient a été estimé à 25 € HT le MAP, prix qui a été accepté par le maire de St Etienne du Bois. Mme le maire explique que cette vente ne gênera pas l'approvisionnement de notre chaufferie et que d'autre part, lors du dépôt de demande de subvention pour le hangar bois, la commune s'était engagée à mutualiser cet équipement pour en faire bénéficier le territoire de l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le prix de vente du bois déchiqueté à 25 € HT le MAP.

Tour des commissions inter-communales

Voirie communautaire : préparation du programme 2015. Pour Treffort, ont été inscrits le chemin de Lucinges, le chemin Molard du bouleau, chemin du mas Grenalon. Un recensement complet de toutes les voies communautaires a été réalisé.

Economie : La communauté va accueillir le 3 février les rendez vous de l'emploi à la salle des fêtes de Treffort. Les entreprises locales offrant des emplois seront directement au contact des demandeurs d'emploi.

Commission sport : des différends entre les utilisateurs de la salle des sports de St Etienne du Bois sont à résoudre. Une réunion est prévue le 15/12.

Communication : le bulletin est prêt et sera distribué en même temps que le bulletin municipal.

Mutualisation : Chaque commune a transmis à la commission la liste de son personnel et des matériels. Quelques pistes de mutualisation ont été élaborées. Le schéma de mutualisation doit être présenté pour le 31 mars.

Affaires sociales : Un bilan d'activité a été fait pour le RAM et le multi accueils. 113 enfants sont accueillis au multi-accueil, 65 assistantes maternelles sont recensées dont 24 sur Treffort-Cuisiat. Des animations au sujet de la parentalité sont régulièrement organisées. Pour 2015, une extension des locaux du multi-accueil est prévue (salle de réunion et salle de stockage).

Culture et tourisme : La commission travaille avec l'office de tourisme, sur la lecture publique, sur l'animation culturelle saison été, l'histoire, le patrimoine et les randonnées. Il a été décidé de ne pas séparer culture et tourisme. La communauté de communes envisage l'embauche d'un animateur culturel.

Environnement : Certains PAV sont à changer. La déchèterie de Simandre est à rénover en priorité.

Tour des commissions communales :

Site : le nouveau site de la commune est en ligne. La version mobile fonctionne.

Questions diverses

Maison Trichard : Mme le maire fait passer aux élus un courrier adressé en mairie de la part des riverains qui souhaitent qu'une solution rapide soit trouvée pour libérer et sécuriser la voie publique. Dès le mois d'avril, M. TRICHARD a été contacté et régulièrement relancé. Le tribunal a attribué 70 % de responsabilité à l'artisan et 30 % à l'architecte mais à l'heure actuelle, M. TRICHARD ne connaît toujours pas le montant de l'indemnité auquel il aura droit. Sans réaction rapide de M. TRICHARD, Mme le maire envisage de prendre un arrêté de péril ordinaire qui sera beaucoup plus contraignant pour le propriétaire.

Absence d'éclairage à l'arrêt de car de Cuisiat : La sécurité des arrêts de car de Cuisiat et Gaz de ban est actuellement à l'étude. Un point doit être fait avec le Conseil Général début janvier. Les règles de sécurité seront rappelées dans le bulletin municipal.

Recensement : 4 candidatures ont été reçues.

Employés communaux : C. GINDRE qui a fait valoir ses droits à la retraite a été remplacée au Foyer des Mousserons par Nathalie PUGET. 2 animations par semaine seront proposées aux résidents. A l'heure actuelle 2 postes communaux sont vacants : un agent technique (en remplacement de J. PERDRIX, parti à la retraite) et un régisseur de camping. Les opérations de recrutement vont être lancées.

Prochain conseil : 14 janvier 2015 - La séance est levée à 23 h 30